

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 juillet 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 21 juillet 2023

votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie – YBERT Valéry - LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

**Absentes :** FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**

POZZO Maryvonne.

### 7 – FINANCES LOCALES

#### 7.10 – Divers

#### **Fixation du tarif de la redevance d'occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse devant l'Etablissement « Le Vent des Isles » et pour le stationnement de rosalies** - Délibération n° DEL2023-07-07-

M. Le Maire donne la parole à son adjoint, délégué à la délivrance des Occupations du Domaine Public, M. Michel LEPAGE.

Il informe les conseillers que le propriétaire de l'Etablissement « Le Vent des Isles » demande à installer une terrasse devant son Etablissement à Saint-Germain-sur-Ay plage et à faire stationner des rosalies sur la voirie communale.

Les conseillers sont invités à délibérer pour fixer le tarif d'Occupation du Domaine Public.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au maire, délégué à la délivrance des Occupations du Domaine Public,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

☞ **Article 1er :** de fixer le tarif de la redevance d'Occupation du Domaine Public pour l'installation d'une terrasse devant l'Etablissement « Le Vent des Isles » à

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Saint-Germain-sur-Ay plage à 1,00 € par jour en fonction des dates d'occupation qui seront communiquées par l'adjoint au maire, délégué aux Occupations du Domaine Public ;

☞ **Article 2 :** de fixer le tarif de la redevance d'Occupation du Domaine Public pour le stationnement de deux rosalies sur le domaine public par le propriétaire de l'Etablissement « Le Vent des Isles » à Saint-Germain-sur-Ay plage à 1,00 € par jour en fonction des dates d'occupation qui seront communiquées par l'adjoint au maire, délégué aux Occupations du Domaine Public ;

☞ **Article 3 :** que ces redevances seront précisées par un arrêté d'occupation du domaine public.

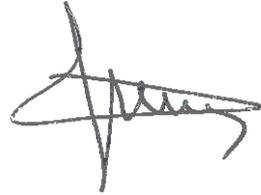
Adoptée à la majorité des votants  
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 20 juillet 2023,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.